



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 30

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 07 octobre 2021

**20211012026DE**

**ACTIONS CULTURELLES HORS TEMPS SCOLAIRE**

La Communauté de communes propose des stages artistiques durant les vacances d'avril, en partenariat avec les centres de loisirs et dans le cadre des animations ados. Le tarif des stages est fixé à 20€ par enfant. Cette année, la CCSA propose :

- Jeudi 21 avril et vendredi 22 avril 2022

Stage d'écriture/théâtre pour les 8-12 ans, par la Compagnie des Ö, autour du spectacle « le garage à Papa », en partenariat avec le centre de loisirs d'Ydes.

- Date à définir

Danse Hip Hop avec la compagnie Daruma, pour les 6<sup>èmes</sup> du collège d'Ydes, en amont de leur spectacle, afin de proposer une restitution le jour du spectacle.

Il s'agit d'autoriser le Président à encaisser les recettes sur la régie culturelle, à payer les intervenants et tous les frais annexes au projet, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des projets.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, décide :

- D'autoriser le Président à encaisser les recettes sur la régie culturelle, à payer les intervenants et tous les frais annexes au projet, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des projets.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 12 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 20/10/2021  
Affichée ou notifiée le 20/10/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

Sous-préfet de Madiac

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 20/10/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

013-241501035-20211012-20211012026DE-DE